

1. *Débitrice:*

**Meubles & Intérieurs Sàrl**, Route des Rottes 6,  
**1964 Conthey**

2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 20 jours après  
la publication

3. *Délai pour contester l'inventaire:* 10 jours après la publi-  
cation

4. *Remarques:* But: commerce de meubles en tout genre.  
Est également déposé la décision de l'administration de la  
faillite de ne pas introduire action en responsabilité contre  
les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art.  
827 CO.

Un délai de 20 jours est imparti aux créanciers pour se pro-  
noncer sur la proposition de l'administration de la faillite  
de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art.  
827 CO

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits  
de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant l'action  
en justice contre les fondateurs et les organes de la société  
au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposi-  
tion de l'administration de la faillite.

Office des faillites du district de Conthey  
1963 Vétroz

(00332135)